VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL

L'exploitation et le harcèlement sexuel de plus en plus fréquents

Pour la présidente du comité de femmes, affilié au Snapap, Yamina Meghraoui, penser que la violence faite aux femmes se concentre uniquement au sein de la famille est une idée reçue. Le rapport d'une enquête qu'elle a présenté hier, à Alger, fait ressortir une «marginalisation» criarde à l'égard des femmes, dans le milieu professionnel.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Le rapport rendu public, se base en effet sur une enquête qui a duré deux ans. Le nombre de femmes ciblées à travers 10 wilayas du pays est de 600.

Les enquêteurs ont procédé par le biais de questionnaires très poussés et minutieusement établis. Ils ont pu recueillir 408 réponses.

Ainsi, et selon les chiffres mentionnés dans le rapport, 135 femmes sur les 408 en question se plaignent d'exploitation professionnelle. Le harcèlement sexuel représente 56 cas, alors que celui moral est de 35 cas. La discrimination et l'atteinte au droit à la promotion professionnelle représentent respectivement 39 et 38 cas.

La violence verbale suivra avec 21 cas, le retard dans le versement de salaire 25 cas et le droit syndical 5 cas. Mais ce qui semble le plus scandaliser la conférencière c'est que sur les 82 femmes mariées interrogées, 10 n'ont pas accès au congé de maternité.

«Les femmes en poste de vacation, celles qui activent dans le filet social et le pré-emploi n'ont pas droit à un congé de maternité, alors qu'elles touchent des salaires médiocres qui varient entre 5000 et 8000 DA. Nous avons constaté un cas où une femme qui a accouché par césarienne a dû reprendre le travail au bout de quelques jours», dénonce-t-elle.

Photo : DR

Le harcèlement sexuel représente 56 cas.

Yamina Meghraoui s'est aussi attardée sur la question du harcèlement sexuel et moral, qui, les deux réunis, représentent 91 cas, soit un taux de plus de 22%. «C'est un pourcentage à la fois alarmant et inquiétant», juge-t-elle. Mais le hic, poursuite-elle, est que les employeurs qui sont coupables de cette forme de violence contre la femme sont passibles uniquement de trois jours de prison. «Une aberration», clame-t-elle.

S'agissant du niveau socio-économique des femmes ciblées, le rapport indique que «sur les 408 femmes questionnées, 12 ont déclaré avoir un niveau de vie moyen et 396 sont pauvres selon les réponses obtenues».

La présidente du comité des femmes conclut avec ce témoignage poignant : «Nous avons recueilli le témoignage de femmes de la région d'Adrar qui ramassent du gravier dans le désert sous les grandes chaleurs du Grand sud. Elles accomplissent ces tâches à mains nues et elles séparent le gravier du sable avec des moyens rudimentaires. Elles sont transportées dans des camions vers le lieu de travail et ne retournent que vers le soir chez elles...»

M. M.

TAXES ET PROCÉDURES DOUANIÈRES

Les entraves aux échanges économiques algéro-tunisiens

Les taxes et procédures douanières constituent un frein au développement des échanges économiques algéro-tunisiens.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Depuis l'entrée en vigueur de l'accord commercial préférentiel algéro-tunisien le 1er mars dernier, permettan, entre autres, aux entreprises algériennes d'exporter vers le marché tunisien, plusieurs difficultés ont été enregistrées. Un constat confirmé par la directrice des relations internationales à la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), Mme Ouahiba Behloul hier, en marge de la rencontre d'affaires algéro-tunisienne, tenue à Alger. Selon elle, la possibilité d'exporter le produit algérien vers le marché tunisien est «énorme». Seulement, poursuit-elle, «il faut régler les difficultés rencontrées par nos opérateurs économiques, notamment aux postes-frontières».

Mme Behloul évoque ainsi le problème de la TIC (taxe intérieure de consommation). «C'est une taxe de minimum 25% du prix de la marchandise. Elle devait être appliquée à toutes les entreprises en Tunisie, qu'elles soient étrangères ou Tunisiennes mais nous nous sommes rendu compte qu'elle n'est appliquée qu'aux Algériens», déplore-t-elle.

Une taxe qui est, pour elle, loin d'encourager les relations économiques entre les deux pays. La directrice des relations internationales à la Caci relève également d'autres difficultés telle la lourdeur dans le dispositif poste-frontalier.

L'obtention de l'autorisation de prélèvement en est la plus importante. «Cette autorisation prend souvent beaucoup de temps. Elle bloque ainsi toute une marchandise aux frontières avec les charges qui s'en suivent, les frais qui s'imposent et les pertes engendrées lorsqu'il s'agit de produits périssables», explique-t-elle.

Autre entrave : les «pseudo-taxes d'escorte». «Nous ne comprenons pas comment on impose une taxe à des entreprises en les obligeant à escorter leurs camions de marchandises par des douaniers tunisiens et de payer ainsi des factures de, minimum, 500 dinars tunisiens par camion, l'équivalent de 220 euros», s'indigne-t-elle.

De son côté, la coordinatrice de la Confédération des entreprises citoyennes tunisiennes (Conect), Mme Faten Zardi, affirme que le besoin de collaboration entre les entreprises algériennes et tunisiennes se fait sentir. «Seules les formalités législatives et leur lenteur causent problème», dit-elle.

Pour la coordinatrice de cette association patronale multisectorielle, les difficultés douanières en sont les plus fréquentes. Aussi, l'obligation pour les entreprises tunisiennes d'avoir un partenaire algérien, conformément à la règle 51/49.

R. N.

FAWZI REBAÏNE CRITIQUE LA CLTD :

«Elle n'est pas l'opposition»

Le président du parti AHD54, Ali Fawzi Rebaïne, a assumé hier, en conférence de presse, sa démarcation volontaire de la Coordination pour les libertés et la transition démocratique (CLTD). Pour lui, cette dernière n'est plus une initiative de l'opposition du moment qu'activent en son sein d'anciens chefs du gouvernement et d'anciens ministres.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Ali Fawzi Rebaïne a dit concevoir autrement l'apposition, manquant de peu de s'ériger en dépositaire du label opposition. «J'avais moi-même entrepris des contacts avec des responsables de partis politiques avant l'élection présidentielle pour former un pôle de l'opposition. Les Hamrouche, Benflis, Sifi et les anciens ministres ne sont pas de l'opposition. Je ne reconnais pas la CLTD en tant qu'opposition. On ne fait pas du neuf avec du vieux», a affirmé Rebaïne qui s'est présenté devant la presse pour vider un trop-plein de critiques à l'encontre non seulement du gouvernement mais aussi de la classe politique. «L'alternative n'est ni chez les militaires, ni les anciens chefs du gouvernement. L'alternative est chez le peuple», a-t-il clamé, comme pour attester de la nullité des efforts de restructuration qu'accomplit l'opposition.

Le président d'AHD54, qui ne s'est pas trop signalé, depuis l'élection présidentielle d'avril dernier, à laquelle il a pris part, ne dessine pas, le concernant, d'autres perspectives. Son discours, diffus, reste figé, prisonnier de constatations auxquelles peut se rendre le commun des Algériens.

D'ailleurs, l'entame de sa conférence de presse, à l'objet difficilement cernable, s'est voulue un rappel de ce que Bouteflika demeure toujours malade, qu'il ne se meut pas, ne parle pas et ne commet point de discours ni ne voyage à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Photo : NewPress

Fawzi Rebaïne.

«Les médecins qui lui ont délivré le certificat médical de bonne santé sont, de cela, responsables devant l'Histoire. Les magistrats du Conseil constitutionnel portent également la même responsabilité», a-t-il clamé, avant de s'interroger sur la direction que prend l'Algérie. Brassant dans le vaste horizon des chantiers politiques et économiques, Ali Fawzi Rebaïne dira que le projet de loi de finances 2015 est «une distribution de la rente». Il critiquera le projet Renault Algérie qui, selon lui, n'est pas profitable à l'Algérie, et dénoncera, entre autres, le projet de chemin de fer entre Thénia et Tizi-Ouzou confié à un entrepreneur sans expérience pour un montant de 6 000 milliards de centimes.

Plus globalement, le président d'Ahd54 a estimé que le mode de gouvernance n'a pas évolué depuis 1999, avec ce que cela a généré comme scandales de corruption.

Il a par ailleurs dénoncé les poursuites judiciaires et la condamnation de Ould Dadda qui a diffusé des vidéos qui suggéraient l'implication des policiers dans les événements de Ghardaïa. «C'est une grave atteinte à la liberté».

S. A. I.

APPLICATION DU PLAN CANCER

La radiothérapie est une priorité, selon le professeur Oukal

Le professeur Oukal, chef de service oncologie de Beau-Fraisier, a assuré hier que les délais pour la radiothérapie devraient être réduits avec l'application du nouveau plan cancer et passer à court terme à un mois et quinze jours. Il conditionnera cependant l'application du plan par une disponibilité de moyens.

Le professeur Oukal est revenu hier au forum du quotidien *DK News* sur la feuille de route du plan anticancer qui selon lui a besoin de moyens pour être réalisé.

«L'étape de rédaction est arrivée à sa fin et on va aller vers la phase d'application des fruits de tous les efforts consentis pendant des années. La prise en charge de la maladie est une priorité pour les autorités et des travaux ont fait un état des lieux de la situation», a expliqué le professeur. Selon lui, la prise en charge du cancer est multidisciplinaire. «La tâche a été rude pour recueillir toutes les informations chez les spécialistes. On a fait ressortir toutes les insuffisances sur la prise en charge et on est arrivé à des mesures à court, moyen et long terme pour améliorer la prise en charge», précise le spécialiste. Les mesures à court terme concernent notamment la radiothérapie et la réduction des délais de prise en charge.

La réduction des délais se fera selon l'intervenant avec la réception des centres et la réception de nouveaux accélérateurs. Il citera ainsi celui mis en route à Constantine notamment. «Les rendez-vous vont être réduits à quinze jours et un mois», note le spécialiste. Il évoquera aussi parmi les objectifs du plan cancer de rapprocher le malade de son domicile et assurer des soins sur le territoire national. Ceci avec comme objectif principal d'arriver à un centre de soins anticancer dans chaque wilaya. Le diagnostic et le dépistage font aussi partie intégrante du plan anticancer selon le professeur Oukal. Le spécialiste ne manquera pas de préciser que le plan cancer en est encore à ses débuts.

F.-Zohra B.